

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DE SÉRIGNY**  
**Mardi 29 mars 2016**

Présents :

M. RAIMOND, enseignant des CM1/CM2 et directeur par intérim

M<sup>me</sup> FORTIN, enseignante des CE1/CE2

M<sup>me</sup> DUPRAZ, adjointe aux affaires scolaires

M<sup>me</sup> ÉCALLE, DDEN

M<sup>mes</sup> BARABEAU, BARRÉ, DROUET, représentantes des parents d'élèves

Absences excusées : M<sup>me</sup> BESANÇON, Inspectrice de l'Éducation Nationale, M. FAGOT, maire d'ANDILLY, RASED, M<sup>me</sup> ALBUISSON et M<sup>me</sup> DUVERGER, représentantes des parents d'élèves.

Rappel des effectifs prévus pour la rentrée 2016 :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
7	9	9	8	12	45

Le Comité Technique Spécial Départemental carte scolaire s'est réuni jeudi 24 mars. En ce qui concerne la commune d'Andilly, voici les mesures arrêtées : une fermeture à la maternelle d'Andilly, une ouverture à l'élémentaire d'Andilly et une fermeture pour l'école du hameau de Sérigny.

La fermeture des classes et les effectifs très différents entre les écoles entraînent une modification de l'organisation des services de cantine. Le cuisinier et son équipe, en lien avec la commission école souhaiteraient inverser l'ordre de passage afin que les élèves de l'école élémentaire de Sérigny, moins nombreux mangent avant ceux d'Andilly.

Cet échange des services entraîne une modification des horaires de l'école pour la rentrée de septembre 2016 :

- lundi et jeudi : 8h30/11h45 – 13h30/14h45

- mardi et vendredi : 8h30/11h45 – 13h30/ 16h15

- le mercredi, les horaires resteront inchangés : 9h-12h

Les représentants des parents d'élèves de Sérigny ont souhaité consulter les parents et recueillir leurs avis concernant ces changements :

Nombre de familles concernées	37	
Avis exprimés	24	64,8%
Pour le changement d'horaires	19	79,2%
Contre le changement d'horaires	5	20,8%

Les parents d'élèves s'inquiètent de la sortie des élèves à 16h15 : les grands du collège ne pourront récupérer leurs frères et sœurs que 10 minutes plus tard. Aussi les parents demandent que la Mairie veille à ce que le personnel municipal (animation-garderie) s'assure de la prise en charge des enfants par la personne autorisée avec une certaine tolérance pour les horaires. La Mairie répond que le personnel ne ferme pas le portail dans la minute qui suit et qu'un seuil de tolérance raisonnable est tout à fait envisageable.

L'inversion des services de cantine et les nouveaux horaires sont soumis au vote du Conseil d'école : pas de contre, pas d'abstention ; ces changements sont adoptés à l'unanimité.

Clôture du conseil d'école extraordinaire à 18h40.

Les secrétaires de séance

M<sup>me</sup> DUPRAZ

M<sup>me</sup> FORTIN

Le directeur

M. RAIMOND